

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	35	48 (13 pouvoirs)

Séance du 15 septembre 2022

Date de la convocation

09 septembre 2022

Date d'affichage

09 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **quinze septembre, à 19 heures et 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 septembre 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :Objet de la délibération
n° D2022_09_09_196

Attribution des marchés de travaux lots n°9 et 14 dans le cadre de la construction de la nouvelle déchèterie à Châtillon-sur-Chalaronne

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Denis	PROST	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	L. LOREAU
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	JP. GRANGE
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	D. BOULON
VALEINS	Estelle	MAINGUE LAGRANGE	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT		x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET**

Rapporteur : Christophe MONIER

Contexte :

Dans le cadre du lancement de la consultation « construction de la déchetterie ». La consultation s'est également soldée par une procédure infructueuse (absence d'offres) pour les lots n°9 et 14 « portes sectionnelles » « courants forts - courants faibles ».

Consultation :

Elle a décidé de passer un marché de gré à gré en raison de l'infructuosité.

Présentation des caractéristiques de la consultation :

Les caractéristiques essentielles du marché sont les suivantes :

- Le marché a été lancé et déclaré infructueux en raison de l'absence d'offres.
- Le marché a été relancé sans publicité et mise en concurrence en application des articles L2122-1 et R2122-2-3° du Code de la commande publique.
- Les variantes ne sont pas autorisées.
- Le marché ne présente des prestations supplémentaires éventuelles.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

✓ **Pour le critère « prix » :**

Prix noté sur 10 (avec un coefficient de pondération de 60% de la note finale pour le lot n°9 et 40% pour le lot n°14).

L'offre la moins-disante obtient 10/10.

Pour les autres offres, le critère « prix » sera évalué par application de la formule suivante :

Note prix : $10 / (\text{prix de l'offre analysée } P1 / \text{prix de l'offre la moins disante } P0)$ avec :

P1 : montant de l'offre

P0 : montant de l'offre la plus basse

La note prix obtenue est une note sur 10.

Les offres anormalement basses ne seront pas prises en compte.

✓ **Pour le critère « valeur technique » :**

Valeur technique notée sur 10 selon la note méthodologique du candidat (avec un coefficient de pondération de 40% de la note finale pour le lot n°9 et 60% pour le lot n°14).

Avec comme sous-critères :

Sous-critères 1 sur 4 points : Méthodologie d'intervention et délais

Détail de la notation pour l'attribution des points du sous-critère 1 :

	Appréciation des éléments	Notation
Elevé	Document très complet et très détaillé, adapté à la présente consultation pour l'ensemble de la prestation, qui apporte des éléments convaincants sur la bonne appréhension des difficultés et leur résolution.	4
Correct	Document montrant une analyse sérieuse du dossier mais n'apportant pas de réponses pleinement convaincantes et des arguments généralistes et non adaptés.	2
Insuffisant ou absence ou inexploitable	Document banal, généraliste montrant une analyse superficielle du dossier, se limitant à reprendre des documents types.	0

Sous-critères 2 sur 2 points : Moyens en personnel et matériel, Organisation des équipes, Sécurité et hygiène sur le chantier (y compris dispositif COVID19)

Sous-critères 3 sur 2 points : Performance technique

Sous-critères 4 sur 2 points : Dispositions prises pour le respect de la charte chantier vert

Détail de la notation pour l'attribution des points des sous-critères 2,3 et 4 :

	Appréciation des éléments	Notation
Elevé	Document très complet et très détaillé, adapté à la présente consultation pour l'ensemble de la prestation, qui apporte des éléments convaincants sur la bonne appréhension des difficultés et leur résolution.	2
Correct	Document montrant une analyse sérieuse du dossier mais n'apportant pas de réponses pleinement convaincantes et des arguments généralistes et non adaptés.	1
Insuffisant ou absence ou inexploitable	Document banal, généraliste montrant une analyse superficielle du dossier, se limitant à reprendre des documents types.	0

La note technique obtenue est une note sur 10.

L'absence de réponse à un des sous-critères entraînera une note de 0 à celui-ci.

Classement des offres :

LOT N°9 PORTES SECTIONNELLES

ENTREPRISES ADMISES	Montant H.T. à l'ouverture des plis	Montant H.T. après vérification
RECORDS PORTES AUTOMATIQUES	8 870,00 €	8 870,00 €
COPAS SYSTEMES	9 050,00 €	9 050,00 €
FERMIPOSE	9 400,00 €	9 400,00 €

LOT N°14 COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES

ENTREPRISES ADMISES	Montant H.T. à l'ouverture des plis	Montant H.T. après vérification	Critère Prix 60%	Critère Valeur technique 40%	TOTAL sur 10	Classement
GUILLOT	141 516,55 €	141 516,55 €	10,00	7,00	8,20	1
INTERCABLE NETWORK	169 317,00 €	169 317,00 €	8,36	6,00	6,94	3
EJSAS	215 580,57 €	215 580,57 €	6,56	8,00	7,43	2

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'attribuer le marché pour le lot n°9 « portes sectionnelles » pour la construction d'une nouvelle déchèterie et recyclerie à Châtillon-sur-Chalaronne, selon les montants présentés dans le tableau ci-dessus, à Records Portes Automatiques,
- D'attribuer le marché pour le lot n°14 « courants forts – courants faibles » pour la construction d'une nouvelle déchèterie et recyclerie à Châtillon-sur-Chalaronne, selon les montants présentés dans le tableau ci-dessus, à Guillot,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés publics susmentionnés ainsi que tous les documents afférents.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** le marché pour lot n°9 « portes sectionnelles » pour la construction d'une nouvelle déchèterie et recyclerie à Châtillon-sur-Chalaronne, selon les montants présentés dans le tableau ci-dessus, à Records Portes Automatiques,
- **D'attribuer** le marché pour le lot n°14 « courants forts – courants faibles » pour la construction d'une nouvelle déchèterie et recyclerie à Châtillon-sur-Chalaronne, selon les montants présentés dans le tableau ci-dessus, à Guillot,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les marchés publics susmentionnés ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 15 septembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

